

BRIEFING PAPER

PARTENARIAT MONDIAL POUR UNE COOPÉRATION EFFICACE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (PMCED)

Octobre 2017, 3e édition

Partenariat des **OSCO**
pour l'efficacité du développement

Le PMCED

Grâce à sa plate-forme multipartite, le Partenariat mondial fournit un soutien et des recommandations pratiques et partage des connaissances pour stimuler l'impact sur le développement avec une priorité accrue sur le pays pour mettre en œuvre les principes d'efficacité convenus au niveau du pays — l'appropriation par le pays, l'accent sur les résultats, les partenariats inclusifs et la transparence et la responsabilité mutuelle.

Le POED engage le PMCED comme l'un de ses membres du comité de pilotage. Le POED est engagé à tous les niveaux du partenariat mondial et est l'acteur principal pour faire entendre la voix de la société civile et des organisations de personnes.

Comment le PMCED répond-il aux engagements pris dans le document Nairobi ?

Les détails du tableau du POED de la RHN2 montre ces engagements ont été réalisés et traduits dans le document final de Nairobi. Avec le début du programme de travail 2017-2018 du PMCED, le tableau guide le lecteur sur la façon dont le programme de travail est conforme à la mise en œuvre des engagements énoncés dans le document final de Nairobi.

Question du POED	Traduction dans le document de Nairobi	Groupe de travail	Traduction dans le groupe de travail
1. Des engagements efficaces en matière de coopération au développement pris depuis Paris sont respectés et appliqués à toutes les parties prenantes grâce à un cadre de suivi qui reconnaît les différentes dimensions du développement.	Atteint : Le document engage tous les partenaires de développement à « renouveler leur engagement total dans la réalisation de cette activité inachevée » ainsi que des plans d'action assortis (§35).	GT1 : Un meilleur appui à une	Ne figurant pas dans le programme de travail. Présent dans le dernier projet de la note conceptuelle pour WS1, mais il n'est toujours pas clair comment cela se reflétera dans les travaux futurs
2. Les espaces réservés et fermés de la société civile sont reconnus et abordés, et le PMCED s'engage à fournir un environnement propice pour stimuler la contribution des OSC au développement.	Considérablement atteint : La reconnaissance et l'engagement à inverser la tendance des espaces de fermés à la société civile (§18) Engagement à accélérer les progrès dans la fourniture d'un environnement propice à la société civile conformément aux droits convenus au niveau international (§18) La promotion de l'espace de la société civile pour « évaluer les progrès du développement par le gouvernement et d'autres parties prenantes » est louable (§42f). Cependant, il n'y a pas d'affirmation du rôle de la société civile « pour permettre aux gens de réclamer leurs droits » du Communiqué de Mexico.	Groupe de travail (GT) 1 : Un meilleur appui à une	WS1, mais il n'est toujours pas clair comment cela se reflétera dans les travaux futurs

Membres du POED engagés dans le PMCED

Comité de pilotage

Maria Teresa Lauron, coprésidente du POED, surveille WS1 & WS3

Meja Vitalice, coprésident du POED, surveille WS2 & WS4

Groupe de travail du PMCED (GT)

GT1 : Un meilleur appui à une coopération efficace au développement au niveau des pays

Président : Izabella Troth

Membre :

Yodhim Dela Rosa

GT2 : Débloquer le potentiel d'efficacité et la surveillance mise à jour pour 2030

Président : Meja Vitalice

Membres :

Brian Tomlinson

Diego Lopez – Gonzalez

Joan Lanfranco

Marjorie Pamintuan

Jeroen Kwakkenbos

GT3 : partager les connaissances pour étendre les solutions de développement innovantes

Président : Anas El Hasnaoui

Membres :

Queenie Malaban

Alya Verde

Serg Tutunaru

Matt Simonds

GT4 : renforcer l'engagement du secteur privé grâce à la coopération au développement

Présidente Jennifer Malonzo

Membres :

Joan Lanfranco

Luca de Fraia

Roy Anunciacion

Beverly Longid

CPDE Asks	Translation in the Nairobi Outcome Document	Corresponding work-stream	Translation into the workstream
<p>3. Tous les membres du Partenariat mondial veillent à ce que le secteur privé exerce la responsabilité dans ses interventions de développement, en particulier dans les aspects du travail, de l'environnement et d'autres normes relatives aux droits de l'homme. S'assure que les fonds de coopération pour le développement soient utilisés pour tirer parti uniquement des investissements privés qui ont des objectifs de développement clairs, exemple : la réduction de la pauvreté et des inégalités.</p>	<p>Partiellement atteint :</p> <p>L'inclusion de critères spécifiques pour tenir des affaires responsables, en référence directe aux principes d'EDC, aux normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes des Nations Unies en matière de commerce et aux droits de l'homme, et aux lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales (§ 79; § b; 80.)</p> <p>Le document final de Nairobi prône le potentiel rôle du secteur privé qui contribue au développement durable dans ses affaires et poursuit son objectif de profit (§ 16; §61)).</p> <p>Le document final de Nairobi tente également de souligner qu'un objectif principal de la coopération au développement (finances publiques, APD) devrait être d'attirer l'investissement privé (§23).</p>	<p>GT4 : renforcer l'engagement du secteur privé grâce à la coopération au développement</p>	<p>D'importants engagements pour veiller à ce que les pratiques commerciales s'alignent sur la coopération efficace au service du développement – réduire les flux financiers illicites, instaurer des systèmes de passation des marchés efficaces, délier l'aide, renforcer les mécanismes de transparence et de responsabilisation, entres autres –, ne se sont pas pleinement concrétisés. Cet axe de travail se caractérise principalement par l'utilisation de l'aide publique au développement (APD) pour mobiliser des capitaux privés et l'élaboration d'analyses de rentabilité afin d'attirer les investissements.</p>
<p>4. L'intégrité du mandat du PMCED en tant que plate-forme multipartite inclusive pour assurer l'efficacité de la coopération au développement est maintenue, car elle contribue à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le caractère inclusif de la plate-forme s'exprime en parité dans la représentation et le leadership, y compris les arrangements de gouvernance qui permettent un quatrième coprésident non exécutif.</p>	<p>Atteint :</p> <p>La vision du PMCED (§ 33) est maintenant centrée sur la notion de l'intérêt commun au lieu de se référer aux intérêts des différents intervenants, ce qui aurait pu saper l'essence des partenariats de développement.</p> <p>La responsabilité mutuelle est suffisamment mentionnée dans tout le document (§ 7, § 12, § 31, § 68).</p> <p>Reconnaissance des engagements antérieurs et de l'importance qu'ils revêtent pour aller de l'avant et contribuer au programme 2030 (§ 8, § 12, § 18, § 30).</p> <p>Le cadre de suivi repose fortement sur la valeur du partenariat multipartite (§5, §30, §31).</p> <p>Le caractère inclusif de la plate-forme se reflète dans ses arrangements de gouvernance qui permettent un quatrième coprésident non exécutif (Annexe 1 § 18).</p>	<p>GT 2 : Débloquer le potentiel d'efficacité et la surveillance mise à jour pour 2030</p> <p>GT3 : partager les connaissances pour étendre les solutions de développement innovantes</p> <p>GT4 : renforcer l'engagement du secteur privé grâce à la coopération au développement</p>	<p>Présent dans le programme de travail en ce qui concerne le lancement du dialogue politique afin de surmonter les goulets d'étranglement sur l'engagement en matière d'efficacité, l'utilisation du cadre de surveillance comme vecteur de responsabilité mutuelle et pour informer le processus d'examen de suivi des ODD.</p>

CPDE Asks	Translation in the Nairobi Outcome Document	Corresponding work-stream	Translation into the workstream
<p>5. Protéger l'intégrité du programme de coopération pour le développement efficace, y compris le cadre de suivi mondial actuel, qui devrait être redéfini de manière à assurer la continuité</p>	<p>Partiellement atteint :</p> <p>Le langage sur le rôle catalyseur des finances publiques internationales (§ 23) et de l'APD en particulier, peut en fait saper le programme d'efficacité, car elle ouvre aux modalités financières, y compris le financement mixte et le profit, qui sont intrinsèquement plus faibles en termes d'efficacité, compte tenu</p> <p>de leur prise de risque et de leur rendement.</p> <p>La reconnaissance du rôle unique du cadre de suivi en tant que principal instrument du Partenariat mondial et de son mandat visant à promouvoir la responsabilité mutuelle (§30, §31).</p>	<p>GT 2 : Débloquent le potentiel d'efficacité et la surveillance mise à jour pour 2030</p> <p>GT4 : renforcer l'engagement du secteur privé grâce à la coopération au développement</p>	<p>Le rôle catalyseur des Finances publiques internationales est orienté davantage pour tirer parti de l'APD avec le secteur privé sans interventions solides pour mettre en place des mesures réglementaires engagées.</p> <p>Le rôle unique du Cadre de surveillance est affirmé comme un moteur reconnu pour la responsabilité mutuelle. Dans le programme de travail, sa fonction de diriger le dialogue, de fournir des données, les profils de surveillance des pays sont également confirmés.</p> <p>GT2 n'a pas encore clairement identifié comment elle devrait alimenter le cadre de suivi</p>
<p>6. la reconnaissance des femmes, des jeunes, des migrants et les autres groupes de peuples</p>	<p>Atteint :</p> <p>Le document final de Nairobi élabore plusieurs domaines importants pour l'égalité des sexes et l'autonomisation (§ 84-87), des jeunes (§ 89, § 90) et des migrations (§ 5, § 21).</p>	<p>GT1 : Un meilleur appui à une coopération efficace au développement au niveau des pays</p> <p>GT2 : Débloquent le potentiel d'efficacité et la surveillance mise à jour pour 2030</p> <p>GT3 : partager les connaissances pour étendre les solutions de développement innovantes</p>	<p>GT1 avec ses pays pilotes qui évalueront la mise en œuvre du ED au niveau des pays, ainsi que le GT2 dans ses travaux sur le suivi, liés à</p> <p>La participation des secteurs de base et la contribution des recherches indépendantes et des rapports parallèles sont considérés comme faisant partie des mécanismes de partage des connaissances</p>

Niveau d'engagement : Le comité de pilotage (CP)

Le comité de pilotage se réunit deux ou trois fois par an. Les travaux du Comité de pilotage sont réalisés de manière transparente, en veillant à ce que tous les membres du Partenariat mondial soient consultés. Le POED siège au comité avec un mélange d'États membres et de membres non exécutifs. Cet organe est le comité principal qui donne des orientations pour le partenariat mondial.

Niveau d'engagement : 3e opération de suivi

The 3rd Monitoring Round will begin in 2018 with preparations already occurring at the workstream and steering La 3e opération de contrôle débutera en 2018 avec des travaux préparatoires déjà en cours au niveau des groupes de travail et des comités de pilotage. Le POED doit veiller à ce que les indicateurs actuels soient clarifiés avec des méthodologies plus complètes pour la mise en œuvre. Le processus de suivi n'est pas seulement le principal instrument du soutien du partenariat mondial au programme 2030, mais aussi l'expression de la responsabilité mutuelle du PMCED, l'intérêt commun et l'apprentissage mutuel. Cela aidera à réaliser le rôle assigné dans Cadre de suivi dans le document final de Nairobi afin d'améliorer la responsabilité de tous les acteurs et d'effectuer des changements de comportement.

Niveau d'engagement : Programme de travail et groupe de travail

Le mandat renouvelé du PMCED ou du Partenariat mondial prévoit un programme de travail biennal et coûteux pour diriger le travail par les coprésidents, le Comité de pilotage (CP) et l'équipe d'appui conjointe (EAC). Le présent document a été approuvé par le Comité directeur à sa 13e réunion à Washington, DC, les 23 et 24 avril 2017. Sur la base des preuves à ce jour et des questions découlant du contexte actuel de la coopération pour le développement, le programme de travail se concentre sur six résultats stratégiques liés et mutuellement renforcés (groupe de travail) pour 2017-2018. Dans lequel seulement 4 sont ouverts à la participation des membres du Comité de pilotage. Le POED fait partie de l'ensemble de ces 4 groupes de travail, tout en coprésidant le groupe de travail 2. Pour en savoir plus sur les groupes de travail et les travaux du CPDE, veuillez consulter la politique générale du POED : Guide pour les groupes de travail

Groupe de travail 1 Le document de réflexion et la feuille de route pour le groupe de travail 1 sont maintenant en voie de finalisation. Le POED a pu intégrer des points du document final de Nairobi tels que l'engagement envers les plans d'action assortis au document de réflexion ainsi que le statut de l'environnement des OSC autorisant l'environnement comme critère pour les pays pilotes qui se lancent prochainement. Le POED a également envoyé sa liste de pays pilotes.

Groupe de travail 2 Des éclaircissements du EAC ont été demandés au sujet de la façon dont le plan d'action mondial (PAM), qui est censé réaliser le plan d'action assorti et intégrer dans ce groupe de travail. De plus, de quelle manière ce GT fonctionnera avec d'autres groupes de travail, comment ce GT fonctionnera en concertation avec d'autres processus concernant le cadre de suivi, et comment ce GT créera effectivement une synergie avec les travaux en cours du Comité de pilotage, ceci est aussi une question préoccupante. Le document de réflexion révisée est maintenant examiné par les membres du GT.

Groupe de travail 3 Le POED a suggéré que la plate-forme englobe non seulement une bibliothèque de ressources, mais aussi des informations exploitables qui facilitent la mise en œuvre sur le terrain et renforcent les liens avec d'autres sessions de travail. À cette fin, les résultats de l'évaluation des besoins fourniront plus de clarté sur le type de plate-forme de connaissances qui sera nécessaire pour tous les membres. Le GT discute maintenant de la présentation du travail du GT et des résultats de l'enquête d'évaluation des besoins avec le comité de pilotage.

Groupe de travail 4 Le POED a affirmé que le mandat de POED ne consiste pas à promouvoir le secteur privé, mais à veiller à ce que toutes les parties prenantes soient habilitées à veiller à ce que les pratiques commerciales soient conformes aux principes de l'efficacité de la coopération au développement. Nous avons insisté sur l'inclusion du déliement de l'aide et l'ensemble des réglementations, le problème de flux d'impôts illicites, la création des systèmes de passation des marchés, la reconnaissance des instruments internationaux et les documents de consensus afin d'accroître la transparence et la responsabilité au lieu de se contenter de se focaliser sur la création d'un environnement commercial propice comme objectif du groupe de travail de travail. Nous avons également souligné la nécessité d'inclure des interventions pour réglementer les multinationales qui ne figuraient pas aussi dans le document. Nous avons également rejeté la proposition du groupe des entreprises aux vues similaires d'avoir des fonctions consultatives et de plaidoyer qui reproduiront efficacement les fonctions du groupe de travail et auront en réalité une double représentation pour le secteur des entreprises dans le CP.
